



N° OJ : 39

Projet d'Arrêté - Conseil du 16/12/2019

**Objet :** Sport 2019 - Subsidies de fonctionnement.- Complément.- Budget ordinaire 2019.- Montant total : 12.000,00 EUR.

Le Conseil communal,

La nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions;

Application de la loi du 14 novembre 1983;

Considérant les besoins des associations afin de mener à bien leurs missions ;

Vu les crédits prévus à l'article 76410/33202 du budget ordinaire 2019;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrêté :

Article 1 : Octroyer des subsides de fonctionnement - complément pour un montant total de 12.000,00 EUR à l'article 76410/33202 du budget ordinaire 2019 à l'attention des associations suivantes réparti comme suit:

- 8.000,00 EUR à l'asbl Black Star Football Club ;
- 4.000,00 EUR à l'asbl A.M.A. Jeunesse Gym .

Article 2 : Les dépenses seront engagées à l'article 76410/33202 du budget ordinaire 2019.

Annexes :